

ETUDE
Estelle PONS
Sarah MERGUI
Commissaires de Justice associés
20 rue de la République
69002 LYON
Téléphone : 04.78.37.39.18
Fax : 04.78.42.50.67
Site web : <https://www.huissier-pons-mergui.fr/>
Mail : pons.mergui@huissier-justice.fr

ACTE
DE COMMISSAIRE
DE
JUSTICE

EXPEDITION



ITERATIVE SOMMATION INTERPELLATIVE ET SIGNIFICATION D'ATTESTATION

LE ~~SEIZE~~ ~~DU~~ DECEMBRE
DEUX MILLE VINGT CINQ

Je soussignée, Commissaire de justice associé de la s.e.l.a.r.l "Estelle PONS - Sarah MERGUI Huissiers de justice associés", titulaire d'un Office de Commissaire de Justice sis à la résidence de LYON (69002), 20 rue de la République,

A :

La COMMUNE DE SAINT-ROMAIN AU MONT D'OR, en sa Mairie à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, 35 Rue de la République

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

A LA DEMANDE DE :

1°/ ARTMARKET.COM ayant comme nom commercial ARTPRICE.COM, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 6 651 515,- €uros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 411 309 198, et dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Président du Conseil d'Administration en exercice y domicilié,
et

2°/ GROUPE SERVEUR, société par actions simplifiée au capital de 61 741 050,46 €uros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 408 369 270, et dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Président en exercice y domicilié,
et

3°/ L'ORGANE, Musée d'Art Contemporain, (ERP La Demeure du Chaos / Abode of Chaos), société à responsabilité limitée au capital de 1 820 000 €uros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 438 100 380, dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Gérant en exercice y domicilié,
et

4°/ Monsieur EHRMANN Thierry, né le 13/03/1962 à Avignon (84), de nationalité Française, domicilié 17 rue de la République à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR.

Elisant domicile en mon Etude.

IL NOUS A ETE PREALABLEMENT EXPOSE :

Que le dimanche 7 septembre 2025 à 20 heures 01, la société GROUPE PROGRES a mis en ligne sur son site Internet www.leprogres.fr un article dénommé « Le maire de Saint-Romain-au-Mont-d'Or porte plainte contre le créateur de la demeure du Chaos »,

Que cet article a également été publié dans le journal Le Progrès paru ce 08 septembre 2025,

Que Monsieur Thierry EHRMANN n'avait pas eu connaissance de ladite plainte et n'avait alors pas été entendu par les services de gendarmerie de la brigade de Neuville-sur-Saône, il n'a pris connaissance des faits qui lui étaient reprochés que lors de la parution de l'article,

Que Monsieur Thierry EHRMANN a ensuite été entendu par les services de gendarmerie de la brigade de Neuville-sur-Saône,

Que Monsieur Guillaume MALOT argue que ces prétendues menaces auraient été faites suite au dépôt par les requérants d'une déclaration préalable et/ou d'une demande de permis de construire ou d'aménager concernant

la création d'un parking sis à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, lieudit La Freta, Chemin de l'Eperon, et au refus de la commune de Saint-Romain-Au-Mont-d'Or d'accorder cette déclaration préalable et/ou d'un permis de construire ou d'aménager.

Que les sociétés requérantes louent effectivement deux parcelles situées à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, lieudit La Freta, Chemin de l'Eperon, et ce suivant bail commercial signé en date du 7 août 2025, Que cependant, les requérants n'ont jamais déposé de déclaration préalable et/ou de demande de permis de construire ou d'aménager concernant lesdites parcelles.

Qu'une sommation interpellative a été signifiée à la Commune de SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR par acte de mon ministère en date du 10 décembre 2025, à l'effet qu'elle confirme qu'aucune déclaration préalable ni aucune demande de permis de construire ou d'aménager concernant les deux parcelles situées à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, lieudit La Freta, Chemin de l'Eperon, cadastrées AC n°697 et AC n°701, n'a été déposée par les requérants auprès de la mairie de SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR.

Qu'aucune réponse n'a été apportée à cette sommation.

C'est pourquoi, j'ai, commissaire de justice soussigné, **FAIT ITERATIVE SOMMATION à la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, immédiatement et sans délai :**

- Me confirmer qu'aucune déclaration préalable ni aucune demande de permis de construire ou d'aménager concernant les deux parcelles situées à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, lieudit La Freta, Chemin de l'Eperon, cadastrées AC n°697 et AC n°701, n'a été déposée par les requérants auprès de la mairie de SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR.

A QUOI IL M'A ETE REPONDU PAR : *Mme Lucile DASILVA, DGS*

" Aucune demande d'autorisation d'urbanisme n'a été déposée concernant ces parcelles. "

Sur cette réponse, j'ai fait au nom des requérants toutes réserves et protestations utiles.

TRES IMPORTANT

Vous déclarant que faute par vous de satisfaire à la présente sommation, vous y serez contraint par toutes les voies et tous les moyens de droit, notamment par une action en justice et sous peine d'astreinte et de dommages et intérêts en cas de résistance fautive et abusive.

Et par même acte, même requête que dessus, j'ai, commissaire de justice soussigné, **SIGNIFIE COPIE ENTIERE ET CONFORME :**

- Une attestation dactylographiée en date du 10 décembre 2025, à l'en-tête de « SEMPER ARCHITECTURE » à l'attention de « musée l'organe, demeure du chaos » « Monsieur Thierry Ehrmann », sur une (1) page.

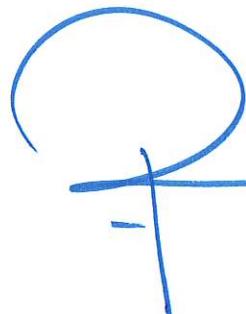
Ladite attestation précisant que Monsieur Thierry Ehrmann, créateur de la Demeure du Chaos à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, a sollicité l'agence d'architecture « SEMPER Architecture », pour mener une étude de faisabilité

et un projet en vue d'aménager un parking sur le lieu-dit "La Freta" (chemin de l'Eperon, 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Surface approximative : 1647m²).

Il est indiqué que la demande de Monsieur Thierry Ehrmann, intègre des objectifs de maintien d'un maximum de surface perméable à l'eau de pluie et la conservation de l'ensemble des arbres existant, ainsi qu'un aménagement paysager. Mis à part une visite sur le site le 29/08/2025, ce projet n'a pas encore été étudié à ce jour et aucun dessin n'a été produit.

Ladite attestation précisant qu'en date du 10 décembre 2025, aucun document d'urbanisme, ni de déclaration préalable, ni de dossier de demande de permis de construire n'a été déposé concernant ce projet.

SOUS TOUTES RESERVES
DONT ACTE



Estelle PONS

SEMPER -

■ ARCHITECTURE

patrimoine • construction • recherche

Musée l'Organe, Demeure du Chaos
Monsieur Thierry Ehrmann
17 rue de la République
69270 Saint-Romain aux Mont d'Or

A Lyon, le 10 décembre 2025,

Objet : Attestation

Monsieur Thierry Ehrmann, créateur de la Demeure du Chaos à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, a sollicité mon agence d'architecture « SEMPER Architecture », pour mener une étude de faisabilité et un projet en vue d'aménager un parking sur le lieu-dit "La Freta" (chemin de l'Eperon, 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Surface approximative : 1647m²).

La demande de Thierry Ehrmann, intègre des objectifs de maintien d'un maximum de surface perméable à l'eau de pluie et la conservation de l'ensemble des arbres existant, ainsi qu'un aménagement paysager.

Mis à part une visite sur le site le 29 / 08 / 2025, ce projet n'a pas encore été étudié à ce jour et aucun dessin n'a été produit. J'atteste donc, que à ce jour, nous n'avons déposer aucun document d'urbanisme, ni de déclaration préalable, ni de dossier de demande de permis de construire.

à valoir ce que de droit,

Pour SEMPER Architecture,
Nicolas Detry,
Architecte P.h.D, architecte du patrimoine,
Maître de conférences à l'ENSA de Clermont-Ferrand



SELARL
Estelle PONS
Sarah MERGUI

Commissaires de Justice associés
20 rue de la République
69002 LYON
Tél : 04.78.37.39.18
Fax : 04.78.42.50.67
Site web: <https://www.huissier-pons-mergui.fr/>

Adresse mail :
pons.mergui@huissier-justice.fr

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPÉDITION

MODALITE DE REMISE A PERSONNE (PERSONNE MORALE)

LE : MARDI SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

A la demande de :

ARTMARKET.COM ayant comme nom commercial ARTPRICE.COM, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 6 651 515,- Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 411 309 198, et dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Président du Conseil d'Administration en exercice y domicilié,

GROUPE SERVEUR, société par actions simplifiée au capital de 61 741 050,46 Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 408 369 270, et dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Président en exercice y domicilié,

L'ORGANE, Musée d'Art Contemporain, (ERP La Demeure du Chaos / Abode of Chaos), société à responsabilité limitée au capital de 1 820 000 Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 438 100 380, dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Gérant en exercice y domicilié

Monsieur EHRMANN Thierry, né le 13/03/1962 à Avignon (84), de nationalité Française, domicilié 17 rue de la République à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR,

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Itérative sommation interpellative et signification d'attestation.

Celui-ci a été remis par l'huissier de justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

La COMMUNE DE SAINT-ROMAIN AU MONT D'OR, en sa Mairie à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, 35 Rue de la République

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus, et là étant, la copie du présent a été remise à **Madame Lucile DASILVA, Directrice des Services Généraux (DGS) ainsi déclarée**,

qui a affirmé être habilitée à recevoir copie de l'acte, et confirmé que le domicile du destinataire était toujours à cette adresse.

En outre l'exactitude dudit domicile ou m'a été confirmée par :

- Présence du nom du destinataire sur la boite aux lettres,
- Présence d'une enseigne sur l'immeuble,
- Destinataire de l'acte déjà connu de l'Etude

La lettre prévue à l'article 658 du Code de procédure civile a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable suivant la date du présent, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet de l'huissier est apposé sur l'enveloppe.

Le présent acte a été établi en 4 pages. La copie signifiée a été établie en 4 pages outre pièce signifiée sur une page.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.



Références : V – 19031
Mandat n°33 - MRCPM

Estelle PONS



